



## INFORUP

Semaine du 12 au 16 novembre 2018

### **POINT SUR LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027 DE L'UNION**

**EUROPÉENNE :** La procédure d'adoption du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 se poursuit. À titre de rappel, le Parlement européen s'est positionné déjà plusieurs fois en faveur du maintien du budget du POSEI post 2020, à travers des résolutions (procédure non-législative) adoptées les 14 mars et 31 mai 2018. Malgré cette position répétée du Parlement, la Commission européenne a publié le 1er juin 2018 une proposition de révision des règlements relatifs à la PAC dans laquelle elle réduit l'enveloppe du POSEI de 3,9%. Une action de sensibilisation de l'ensemble des RUP, coordonnée EURODOM, a permis en juin dernier de rencontrer le Commissaire Hogan qui s'est voulu rassurant. Plus récemment, ce mercredi 14 novembre, le Parlement européen réuni en plénière à Strasbourg a adopté un rapport intérimaire porté par la députée Isabelle Thomas (France, socialiste), refusant les coupes budgétaires de la Commission européenne. Le Parlement a appelé à un maintien du budget actuel du Fonds européen agricole de Garantie (FEAGA), et donc des aides du POSEI. Malgré la volonté affichée par toutes les institutions européennes d'arriver à un accord, il reste toutefois incertain que le budget du FEAGA et des autres fonds agricoles puisse être adopté à temps avant les prochaines élections européennes.

### **LE CONSEIL POURSUIVRA LUNDI SES TRAVAUX SUR LA RÉFORME DE LA**

**PAC :** Lundi 19 novembre, les ministres de l'agriculture des Etats membres de l'UE se réuniront au sein du Conseil pour débattre sur deux des trois propositions de règlement de la Commission européenne relatives à la Politique agricole commune (PAC) sur la période 2021-2027 : d'une part, celle qui modifie le texte sur l'organisation commune des marchés des produits agricoles (OCM) et le budget du POSEI et, d'autre part, celle relative au règlement dit « horizontal » sur le financement, la gestion et le suivi de la PAC post-2020. La troisième proposition, portant sur la nouvelle architecture de la PAC (plans

stratégiques), avait été débattue au Conseil en octobre dernier. *A priori*, le Conseil ne devrait pas proposer de modifications substantielles à la proposition modifiant le règlement OCM, car ce dernier avait déjà été révisé dans le cadre du règlement Omnibus adopté en décembre 2017. Cependant, à l'occasion du Comité mixte de la banane européenne tenu le 9 octobre, les ministres de l'agriculture de la France, de l'Espagne et du Portugal, siégeant au Conseil, ont écrit au Commissaire en charge de l'agriculture, Phil Hogan, pour défendre le maintien de l'enveloppe du POSEI à son niveau actuel après 2020. Par ailleurs, les discussions concernant le règlement horizontal devraient être focalisées sur les responsabilités accrues des organismes payeurs et des organismes de certification, ainsi que sur la nouvelle évaluation annuelle de la performance. Dans sa proposition, la Commission maintient l'application de la discipline financière aux aides directes relevant du premier pilier, y compris celles du POSEI, pour abonder une réserve destinée aux cas de crises sur les marchés agricoles ; néanmoins, cette réserve est dimensionnée pour les crises continentales et les RUP ne peuvent pas en bénéficier. Les professionnels de ces régions demandent donc à ne pas être contraints d'abonder cette réserve. De plus, la Commission propose de limiter le nombre d'organismes payeurs à un seul au niveau de chaque Etat-membre, devant gérer à lui seul les deux piliers de la PAC (FEAGA et FEADER). La Commission européenne n'entend donc pas maintenir la dérogation dont bénéficie actuellement l'ODEADOM qui, en l'état du texte, perdrait son agrément au profit de l'ASP. Finalement, le Conseil du 19 novembre sera l'occasion d'évoquer les défis actuels concernant la protection des végétaux, notamment la réduction de l'impact de nouvelles maladies et de nouveaux parasites exotiques, ainsi que l'évolution du système d'autorisation des produits phytopharmaceutiques et l'impact sur l'agriculture de la non-autorisation de substances actives conventionnelles.

**LA COMMISSION APPROUVE LE PROGRAMME DE PROMOTION 2019** : Mercredi 14 novembre, la Commission européenne a annoncé qu'elle a approuvé le programme de travail pour 2019 dans le cadre de la politique de promotion des produits agroalimentaires, dotée d'un budget de 191,6 millions d'euros, soit 12,5 millions d'euros de plus qu'en 2018. Ce programme sert à cofinancer des projets visant à promouvoir l'agroalimentaire communautaire sur le marché intérieur de l'UE et sur les marchés internationaux, notamment d'Amérique du Nord et d'Asie orientale. Les acteurs des régions ultrapériphériques (RUP) peuvent bénéficier de l'ensemble des volets de ce programme, comme le fait déjà par exemple le secteur de la banane antillais, canarien et madérois s'agissant du « logo RUP ». Les appels à propositions seront publiés en janvier prochain et une réunion de présentation se tiendra à Bruxelles le 7 février 2019. EURODOM y participera.

**LE PARLEMENT EUROPÉEN VALIDE L'ACCORD INTER-INSTITUTIONNEL SUR LA DIRECTIVE RELATIVE À LA PROMOTION DE L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES** : Le Parlement européen réuni en plénière à Strasbourg a voté ce jeudi 15 novembre l'approbation des compromis trouvés en trilogue en juin dernier sur la Directive

révisée relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et la Directive révisée sur l'efficacité énergétique. Pour rappel, ces textes prévoient que les énergies renouvelables doivent représenter 32 % de la consommation énergétique d'ici 2030, avec un objectif global de 32,5 % d'économies d'énergie à l'horizon 2030. Pour ce qui est des RUP, le Parlement européen n'a en rien modifié le texte de compromis trouvé en juin, aussi, les RUP restent exemptes des critères de durabilité (article 26) pour ce qui concerne les énergies renouvelables produites à partir de combustibles issus de la biomasse, qui sera encadrée par des règles adaptées aux spécificités locales. De plus, la bagasse fait toujours partie de la liste des matières premières autorisées pour produire des biocarburants, comme prévu à l'issue des trilogues.

## **BREXIT – ACCORD PRÉCAIRE TROUVÉ ENTRE LES NÉGOCIATEURS EUROPÉENS ET BRITANNIQUES POUR ÉVITER LE « NO DEAL » :**

Mardi 13 novembre 2018, un projet d'accord a été conclu entre les négociateurs britanniques et européens pour organiser les rapports entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE) pendant la période de transition post-Brexit (du 29 mars 2019 au 30 décembre 2020). L'accord a été approuvé le 14 novembre par le cabinet du Premier ministre britannique, Theresa May. Ce compromis, essentiel pour éviter un « no-deal » et une sortie brutale du Royaume-Uni sans « filet de sécurité » (« backstop »), doit être approuvé par un vote du Parlement britannique avant la fin de l'année 2018. Or, ce vote est loin d'être acquis. Dès le 15 novembre, plusieurs membres du gouvernement britannique ont démissionné pour marquer leur opposition à l'accord, dont Dominic Raab, le ministre du Brexit et sa secrétaire d'Etat. Cet accord général porte notamment sur 5 sujets essentiels : 1) La période de transition prévue jusqu'en décembre 2020 peut être prolongée une seule fois pour une durée limitée. Pendant cette période, le Royaume-Uni ne siègera plus dans les institutions et les agences de l'UE ni ne percevra de fonds européens, mais sa situation sera la même concernant l'accès au marché unique, l'union douanière et les politiques européennes ; 2) Sur les droits des citoyens européens résidant au Royaume-Uni et ceux des britanniques demeurant dans l'UE ; 3) Sur le solde des engagements budgétaires britanniques jusqu'à la fin de l'année 2020 (45 milliards d'euros) prévus dans le cadre du CFP 2014-2020. En cas de prolongement de la période de transition, qui chevaucherait le prochain CFP 2021-2027, le Royaume-Uni serait traité comme un pays tiers dans sa participation aux programmes européens. 4) Sur un mécanisme de résolution des litiges grâce à un panel d'arbitrage classique en matière d'accords internationaux. En cas de désaccord sur l'interprétation du droit de l'UE, la CJUE demeure compétente. 5) Sur la question de la frontière irlandaise, nœud gordien à trancher pour résoudre les difficultés du Brexit. S'il entre en vigueur, cet accord éviterait, provisoirement, la réinstauration d'une frontière physique entre les deux Irlande en maintenant tout le Royaume-Uni dans une union douanière avec l'UE. L'UE a accepté cette option, malgré la réticence de certains Etats membres comme l'Irlande, selon qui cette option accorderait un régime de faveur au Royaume-Uni. Mais, en contrepartie, afin d'éviter qu'il ne bénéficie d'avantages concurrentiels déloyaux, des clauses contraignent le Royaume-Uni et ses entreprises à respecter les

règles européennes en matière sociale, fiscale, environnementale et en matière d'aide d'Etat. Cette solution est très critiquée Outre-Manche. D'une part, les ministres proeuropéens considèrent qu'un tel accord maintient le Royaume-Uni dans le giron de l'Union européenne sans voix au chapitre. D'autre part, les pro-Brexit dénoncent ce maintien de liens très forts avec l'UE alors qu'ils souhaitent que le Royaume-Uni dispose d'une indépendance totale au plus vite.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 19 AU 23 NOVEMBRE 2018

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
<b>Lundi 19/11</b>	Réunion des commissions en charge de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'environnement</li> <li>- commerce international (UE-Afrique)</li> </ul>		Réunion du Conseil en formation « Agriculture et pêche »	
<b>Mardi 20/11</b>	Réunion des commissions en charge de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'environnement (avis FEAMP)</li> <li>- commerce international (point d'étape sur les négociations avec le Chili, le Mexique, le Mercosur et les Etats-Unis)</li> </ul>		Réunion du Conseil en formation « Agriculture et pêche »	
<b>Mercredi 21/11</b>	Réunions des commissions en charge de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pêche</li> <li>- l'agriculture (discussions sur la future PAC)</li> <li>- la politique régionale (règlement portant dispositions communes)</li> </ul>			Réunion des agriculteurs canariens en amont de la Conférence des présidents des RUP (CPRUP)
<b>Jeudi 22/11</b>	Réunions des commissions en charge de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pêche</li> <li>- l'agriculture (rapport annuel sur la politique de concurrence)</li> <li>- la politique régionale (mission des eurodéputés à La Réunion)</li> </ul>	Lancement de la task force sur les déchets aux îles Canaries, en présence de la Commissaire à la politique régionale Corina Cretu		Réunion annuelle de la Conférence des présidents des RUP (CPRUP) aux Canaries et passation de la présidence à Saint-Martin

<b>Vendredi</b> <b>23/11</b>		Déplacement de Jean-Claude Juncker à la CPRUP aux Canaries		Réunion annuelle de la Conférence des présidents des RUP (CPRUP) aux Canaries et passation de la présidence à Saint-Martin
---------------------------------	--	--	--	--